

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

# MAIRIE D'EVERQUEMONT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21/26

SEANCE ORDINAIRE du 17 AVRIL 2026

OBJET :

Tarifs périscolaires  
2026/2027

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 17 avril à 19h30, le Conseil Municipal d'EVERQUEMONT, légalement convoqué en date du 13 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

**Etaient présents :** Chrystelle CAUBET, Mathieu MARTINS, Sylvie FARRELL, Arnaud LAFONT, Adjoints  
Eugénie BRAY, Olivier FEUTRY, Laura CREUS, Rémy BAVAY, Sophie MAHAUT, Yann GUÉGAN, Céline CORVISY, Cynthia LABELLE, Daniel VIGIER, Conseillers

Membres en exercice :

15

**Absent :** Pierre VAUDOLON donne pouvoir à Christophe NICOLAS

**Monsieur Arnaud LAFONT est élu secrétaire de séance**

Présents :

Il est proposé au conseil, de voter les tarifs périscolaires applicables en 2026 / 2027 :

14

Votants :

15

CANTINE	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
Episcomontois	1.00 €	5.50 €	5.60 €
Tarifs réduits Episcomontois (à partir du 2ème enfant inscrit)	1.00 €	5.00 €	5.10 €
Elèves extérieurs	1.00 €	6.60 €	6.70 €
Tarifs réduits pour élèves extérieurs (à partir du 2ème enfant inscrit)	1.00 €	6.00 €	6.10 €
Tarifs PAI midi	3.20€	3.30 €	3.40 €
Portage de repas	6.00 €	6.00 €	6.00 €
Repas du personnel communal	1.00 €	1.00 €	1.00 €
<b>GARDERIE</b>			
Matin	2.50 €	2.60 €	2.75 €
Matin pour élèves Extérieurs	3.65 €	3.75 €	3.85 €
Soir avec goûter	3.50 €	3.65 €	3.75 €
Soir avec goûter élèves extérieurs	4.65 €	4.75 €	4.85 €
Soir sans goûter (PAI)	3.25 €	3.35 €	3.45 €
Soir sans goûter (PAI) extérieurs	4.35 €	4.50 €	4.60 €
Etude surveillée avec goûter	4.10 €	4.25 €	4.35 €
Etude surveillée avec goûter élèves extérieurs	5.25 €	5.40 €	5.50 €
Etude surveillée sans goûter (PAI)	3.85 €	4.00 €	4.05 €
Etude surveillée sans goûter (PAI) élèves extérieurs	5.00 €	5.10 €	5.20 €
Quart d'heure supplémentaire soir	3.35 €	3.45 €	3.55 €

N° 21/26

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, **à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** les tarifs périscolaires 2026/2027 mentionnés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte pour  
son affichage et sa transmission en  
Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Arnaud LAFONT  
Secrétaire de séance

Christophe NICOLAS  
Maire d'Evécquemont

